

N° 32962-2020/1-ACTS/SG

Date du : 17 juillet 2020

### Rapport de présentation

---

**OBJET** : Approuvant l'avenant n° 4 au contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2021 Dumbéa / Mont-Dore / Nouméa / Païta et la charte d'engagement Trajectoire outre-mer 5.0

**PJ** : un projet de délibération

Lors du XIXème comité des signataires qui s'est tenu le 10 octobre 2019, les partenaires se sont accordés sur la nécessité de prolonger l'actuelle génération de contrat de développement d'une année. Il a donc été acté que les contrats de développement s'étalant de 2017 à 2021 seraient prorogés jusqu'à fin 2022.

Le compte rendu indique qu'«En outre, l'équivalent d'une tranche budgétaire annuelle de l'enveloppe de l'Etat allouée, accompagnera les nouveaux projets structurant d'envergure territoriale et relevant des priorités liées notamment aux politiques publiques dans le cadre de la trajectoire 5.0 portée par le ministère ». Ainsi, ce sont 9,4 MdF CFP de crédits que l'Etat a fléchés sur la Nouvelle-Calédonie au profit des 10 contrats de développement et d'agglomération dans lesquels l'Etat participe. Six projets proposés par la province Sud ont été retenus à ce titre.

Par ailleurs, le mandat de négociation confié au Haut-commissaire impose que soient extraites « *formellement des contrats [de développement] les actions finançant du fonctionnement, sans les remettre en cause mais en établissant des conventions pluriannuelles ad hoc* ». Ainsi, les 5 opérations de fonctionnement du contrat d'agglomération 2017-2021 ont été sorties du contrat pour l'année 2021 afin d'être exécutées au travers de quatre conventions entre l'Etat, les communes de l'agglomération et la province Sud. Tant le fond que la forme devraient rester quasi identique. Ces conventions concerneront non seulement l'année 2021 mais également l'année 2022, abondée grâce aux 9,4 MdF susmentionnés.

Enfin, la gouvernance des contrats est revue afin d'être en conformité avec le décret 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement applicable en Nouvelle-Calédonie. Dans les faits, ce décret est déjà appliqué depuis fin 2018.

Ces décisions rendent nécessaire la mise en place d'un avenant au contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2021 communes de Dumbéa / Mont-Dore / Nouméa / Païta 2017-2021.

L'avenant est structuré autour de 5 axes :  
- l'extension des contrats à 2022 :

- le redéploiement entre opérations déjà contractualisées ;
- l'inscription de nouvelles opérations labélisées « Trajectoire 5.0 » ;
- la sortie des opérations de fonctionnement des contrats :
  - o pour l'année restant à exécuter à savoir l'année 2021,
  - o ces opérations de fonctionnement feront l'objet d'un conventionnement ultérieur pour les années 2021 et 2022, le financement de l'année 2022 sera pris sur les 9,4 MdF de crédits Etat supplémentaires annoncés lors du comité des signataires du 10/10/2019.

### ➤ Extension du contrat à 2022

La date de clôture des engagements du contrat d'agglomération est désormais fixée au 31 décembre 2022 et la date d'échéance de réception dans les services de l'Etat des justificatifs, en vue d'un paiement sur engagements réalisés, est fixée au 31 décembre 2023.

Le taux d'engagement (année 2020 en cours incluse) avant avenant est à ce jour de 70,88% avec un taux de réalisation de 52,59% (réalisé sur engagé).

### ➤ Nouvelles opérations s'inscrivant dans la trajectoire 5.0

Ces nouvelles opérations exclusivement d'investissement doivent s'inscrire dans la trajectoire 5.0 :



Le taux d'intervention de l'Etat est de 50% sur ces nouvelles opérations. Le taux d'intervention sur les opérations initialement contractualisées reste inchangé. Le taux d'intervention de la province harmonisé à 15% lors de la signature du contrat (à l'exception des opérations de STEP à 35% et des opérations intercommunales à 25%) est maintenu à 15% sur ces nouvelles opérations.

Les 5 nouvelles opérations retenues pour ce contrat concernent les 3 communes de Mont-Dore, Nouméa et Païta et représentent un coût programme d'un peu plus d'1,13 MdF dont 565 MF de part Etat et une contribution provinciale de 169,5 MF. Elles se déclinent comme suit :

Cnes	Opérations	Total	Part Etat	Part cne	Part P. Sud	% PS
	VI-2-1-T5.0 Renouvellement du parc d'éclairage public en technologies LED	150 000 000	75 000 000	52 500 000	22 500 000	15,00%
	VI-2-2-T5.0 Développement Photovoltaïque sur les bâtiments communaux	240 000 000	120 000 000	84 000 000	36 000 000	15,00%
<b>Total Mont-Dore</b>		<b>390 000 000</b>	<b>195 000 000</b>	<b>136 500 000</b>	<b>58 500 000</b>	<b>15,00%</b>
	VII-3-3-T5.0 Aménagement de la baie de l'Anse Vata : lutte contre l'érosion, reconstitution des écosystèmes et protection des sites touristiques	545 000 000	272 500 000	190 750 000	81 750 000	15,00%
	I-3-7-T5.0 Réalisation du chemin de la mangrove de Ouémo	135 000 000	67 500 000	47 250 000	20 250 000	15,00%
<b>Total Nouméa</b>		<b>680 000 000</b>	<b>340 000 000</b>	<b>238 000 000</b>	<b>102 000 000</b>	<b>15,00%</b>
	VI-4-1-T5.0 Construction d'un centre de première intervention et d'un poste avancé de la police municipale sur la zone aéroportuaire de Tontouta	60 000 000	30 000 000	21 000 000	9 000 000	15,00%

Total Païta	60 000 000	30 000 000	21 000 000	9 000 000	15,00%
Total CA 17-21 - AVT 2022	1 130 000 000	565 000 000	395 500 000	169 500 000	15,00%



▪ **Mont-Dore - Opération VI-2-1-T5.0 Renouvellement du parc d'éclairage public en technologies LED:**

Dans le but de renforcer sa démarche d'amélioration de la performance énergétique, la Ville a fait le choix de s'engager dans une opération d'envergure visant à rénover l'ensemble de son parc d'éclairage public en luminaire LED.

Coût total estimé : 150 000 000 F.CFP.



▪ **Mont-Dore - Opération VI-2-2-T5.0 Développement Photovoltaïque sur les bâtiments communaux:**

La Ville envisage d'installer de la production d'énergie photovoltaïque sur 40 bâtiments, composés pour moitié de groupes scolaires, d'écoles et de cantines.

La production de l'électricité sera consommée sur place en partie et éventuellement revendue lors d'un surplus de production, par injection directe sur le réseau de distribution électrique.

Coût total estimé : 240 000 000 F.CFP.



▪ **Nouméa - Opération VII-3-3-T5.0 Aménagement de la baie de l'Anse Vata : lutte contre l'érosion, reconstitution des écosystèmes et protection des sites touristiques**

Ce projet vise en premier lieu à sécuriser les biens et les personnes et à maintenir la plupart des activités économiques existantes et des usages sur ce site, haut lieu touristique de la ville. Dans un deuxième temps, l'implantation de récifs artificiels viendra compléter le dispositif de protection du littoral, tout en favorisant le développement des écosystèmes marins.

Coût total : 545 000 000 F.CFP.



▪ **Nouméa - Opération I-3-7-T5.0 Réalisation du chemin de la mangrove de Ouémo**

Ce projet vise à améliorer le cadre de vie du quartier de Ouémo, 1 685 habitants, en sécurisant et facilitant les déplacements piétons et cycles

Coût total : 135 000 000 F.CFP.



▪ **Païta - Opération VI-4-1-T5.0 Construction d'un centre de première intervention et d'un poste avancé de la police municipale sur la zone aéroportuaire de Tontouta**

Le centre d'incendie et de secours de Païta est situé au centre de la commune. Le secteur de Tamoia et Tontouta ne peut être atteint par ses équipes qu'après un délai de 20 à 40 minutes, alors que 17% des interventions (soit près de 200) se déroulent au nord du col de la Pirogue.

Cette difficulté est aggravée lors des feux de brousse

Ce projet vise à construire un centre de première intervention (CPI) à Tontouta et d'un poste avancé de la police municipale.

Coût total : 60 000 000 F.CFP.

## ➤ Redéploiement entre opérations déjà contractualisées

- Les opérations suivantes doivent être supprimées :
  - pour la commune de Dumbéa l'opération 1-1-1 bis « Construction de la station d'épuration Dumbéa 2- tranche 2 », les travaux ayant été financés en totalité via une subvention de l'Office français de la biodiversité
  - pour la commune de Nouméa l'opération 111-3-1 « Création du pôle jeunesse : aménagement des bâtiments de l'ancien Etat-Major des Forces Armées de Nouvelle-Calédonie » en raison du choix de la ville de ne pas réaliser cette opération.
- Les coûts totaux doivent être réduits :
  - pour les opérations de la commune de Dumbéa, 111-1-2 « Aménagements verts et de loisirs reliant les équipements et les espaces du cœur de ville (phase 1 et 2) » et III- 1-7 « Réhabilitation du complexe sportif des Erudits » en raison d'un coût d'opération inférieur à celui qui avait été prévu, et V-4-1 « Travaux d'amélioration dans les écoles » en raison du choix de la ville de substituer la réalisation de préaux par la mise en place d'équipements photovoltaïques ;
  - pour l'opération de la commune de Païta I-4-2 « Voies primaires d'accès et assainissement » en raison du choix de la ville de ne pas réaliser la sous-opération « route de l'abattoir » ;
- Les coûts totaux doivent être augmentés :
  - pour les opérations de la commune de Païta I-4-3 « Renforcement des services publics et des espaces de mixité fonctionnelle » afin de compléter le financement de la sous-opération « aménagement de la plaine des sports- jeux d'eau » et V-4-2 « Construction d'une école » en raison de l'augmentation du coût estimatif final de l'opération ;
  - pour les opérations du syndicat intercommunal du grand Nouméa (SIGN) 1-5-1 « Mise en place d'un PSSEI et sécurisation des installations du Grand tuyau » pour tenir compte de la nécessité de prévoir de travaux supplémentaires urgents à réaliser et II-5-2 « Habitat : observation, suivi, prévision pour anticiper les besoins et permettre les réalisations » en raison du choix du syndicat d'externaliser certaines missions et de ne recruter qu'un seul agent au lieu de trois.
- **Les ajouts d'opérations d'investissement**

Pour la commune de Dumbéa les opérations suivantes sont ajoutées :

  - L'opération I-1-6 « Renforcement de postes de refoulement » ;
  - L'opération VI-1-2 « Aménagements durables de la trame verte au Nord de Dumbéa (Phase 1) ».

Pour la commune de Nouméa les opérations suivantes sont ajoutées :

  - L'opération I-3-5 « Renouvellement de la conduite d'eau principale à Rivière Salée » ;
  - L'opération I-3-6 « Requalification de la route du Port Despointes – phase 2 ».

- **La nouvelle numérotation d'opération**

L'opération « Travaux d'amélioration dans les écoles » numérotée V-4-1 est renumérotée V-1-1.

L'opération « Projet socio-culturel global de Saint-Louis » numérotée III-2-3 est renumérotée III-2-3-bis.

L'opération « Réalisation de trottoirs / pose de nouveaux réseaux en centre-ville, quartiers Nord et quartiers Sud » numérotée 1-3-1 est renumérotée 1-3-1-bis

- **Les modifications de plan de financement**

○ *Les opérations d'investissement*

Pour la commune de Dumbéa le plan de financement des opérations suivantes est modifié comme suit :

L'opération **III-1-2 « Aménagements verts et de loisirs reliant les équipements et les espaces du cœur de ville (phases 1 et 2) »** :

Nouveau plan de financement :

	Coût total	Part Etat		Part commune de Dumbéa		Part province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>FCFP</b>	144 250 000	50 487 500	35	72 125 000	50	21 637 500	15

L'opération **III-1-7« Réhabilitation du complexe sportif des Erudits »** :

Nouveau plan de financement :

	Coût total	Part Etat		Part commune de Dumbéa		Part province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>FCFP</b>	57 500 000	20 125 000	35	28 750 000	50	8 625 000	15

L'opération **V-1-1 « Travaux d'amélioration dans les écoles »** :

Nouveau plan de financement :

	Coût total	Part Etat		Part commune de Dumbéa		Part province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>FCFP</b>	115 000 000	40 250 000	35	57 500 000	50	17 250 000	15

Pour la commune de Païta le plan de financement des opérations suivantes est modifié comme suit :

L'opération **I-4-2 « Voies primaires d'accès et assainissement »** :

Nouveau plan de financement :

	Coût total	Part Etat		Part commune de Païta		Part province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>FCFP</b>	537 600 000	268 800 000	50	188 160 000	35	80 640 000	15

L'opération **I-4-3 « Renforcement des services publics et des espaces de mixité fonctionnelle »** :

Nouveau plan de financement :

	Coût total	Part Etat		Part commune de Païta		Part province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>FCFP</b>	420 000 000	143 400 000	34,14	235 740 000	56,13	40 860 000	9,73

L'opération **V-4-2 « Construction d'une école »** :

Nouveau plan de financement :

	Coût total	Part Etat		Part commune de Païta		Part province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>FCFP</b>	750 000 000	309 000 000	41,20	336 000 000	44,80	105 000 000	14

Pour le syndicat intercommunal du grand Nouméa (SIGN) le plan de financement des opérations suivantes est modifié comme suit :

L'opération **I-5-1 « Mise en place d'un PSSEI (Intercommunal) et sécurisation du Grand Tuyau »** est modifié comme suit :

Nouveau plan de financement :

	Coût total	Part Etat		Part communes du SIGN		Part province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>FCFP</b>	286 063 776	113 583 597	39,71	100 964 235	35,29	71 515 944	25

L'opération **II-5-2 « Habitat : observation, suivi, prévision pour anticiper les besoins et permettre les réalisations »** :

Nouveau plan de financement :

	Coût total	Part Etat		Part communes du SIGN		Part province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>FCFP</b>	43 336 224	16 034 403	37	16 467 765	38	10 834 056	25

○ *Le redéploiement de crédits de fonctionnement vers de l'investissement*

Le plan de financement de l'opération du SIGN **II-5-1 « Habitat : observation, suivi, prévision pour anticiper les besoins et permettre les réalisations »** est modifié afin de redéployer vers des opérations d'investissement les crédits suivants :

- 44 400 000 FCFP de coût total dont 11 100 000 FCFP de part provinciale.

➤ **Opérations de fonctionnement**

La tranche 2021 des opérations de fonctionnement est extraite du contrat et des conventions pour les années 2021-2022 seront mise en place ultérieurement. L'Etat a annoncé que ces conventions seront à l'identique des opérations contractualisées sans que soit remis en cause le fond ou le montant annuel théorique.

Les opérations impactées sont les suivantes :

Cnes	Opérations	2021	Part Etat	Part cne modifiée	Part P. Sud
	III-1-1 bis - Plan jeunesse de la ville de Dumbéa	-137 850 000	-51 004 500	-66 168 000	-20 677 500
<b>Total Dumbéa</b>		<b>-137 850 000</b>	<b>-51 004 500</b>	<b>-66 168 000</b>	<b>-20 677 500</b>
	III-2-1 bis - Mesures jeunesse et prévention	-140 000 000	-42 000 000	-77 000 000	-21 000 000

	III-2-2 bis - Projet socio-culturel global de Saint-Louis	-56 962 240	-28 481 120	-19 936 784	-8 544 336
<b>Total Mont-Dore</b>		<b>-196 962 240</b>	<b>-70 481 120</b>	<b>-96 936 784</b>	<b>-29 544 336</b>
	III-3-2 bis - Plan d'actions pour la jeunesse	-300 000 000	-102 000 000	-153 000 000	-45 000 000
<b>Total Nouméa</b>		<b>-300 000 000</b>	<b>-102 000 000</b>	<b>-153 000 000</b>	<b>-45 000 000</b>
	III-4-4 bis - Programme d'actions pour la jeunesse et continuité éducative	-140 000 000	-52 400 000	-66 600 000	-21 000 000
<b>Total Païta</b>		<b>-140 000 000</b>	<b>-52 400 000</b>	<b>-66 600 000</b>	<b>-21 000 000</b>
	II-5-1 bis - Habitat : observation, suivi, prévision pour anticiper les besoins et permettre les réalisations	-7 800 000	-2 886 000	-2 964 000	-1 950 000
<b>Total SIGN</b>		<b>-7 800 000</b>	<b>-2 886 000</b>	<b>-2 964 000</b>	<b>-1 950 000</b>
		<b>-782 612 240</b>	<b>-278 771 620</b>	<b>-385 668 784</b>	<b>-118 171 836</b>

Ainsi le montant total extrait du contrat s'élève à 782,6 MF pour une part provinciale d'un peu moins de 118 MF.

L'Etat prévoit de conventionner ces opérations pour les années 2021 et 2022 dans les mêmes conditions que celles du contrat.

### ➤ Gouvernance du contrat

La gouvernance du contrat a été revue afin de formaliser dans le contrat la mise en application du décret 518 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement applicable en Nouvelle-Calédonie et déjà mis en application depuis fin 2018. Cet avenant permet également d'apporter des précisions d'ordre pratique sur bon nombre de points.

Les points les plus saillants sont :

- La communication  
En tant que financeur substantiel du contrat, l'Etat a souhaité renforcer la communication sur sa participation financière.  
Ainsi, l'Etat veut être associé étroitement à la stratégie de communication et au contenu du message à destination du public qui seront établis pour les opérations contractualisées.  
Par ailleurs, des précisions d'ordre pratique sont apportées sur les panneaux d'affichage et supports de communication des opérations.
- Les délais de justification des dépenses des opérations de fonctionnement : ceux-ci ont été raccourcis au 30 avril au lieu du 30 juin ce qui pourra s'avérer difficile à tenir notamment pour les opérations menées avec des associations.
- Les modalités de versement des subventions :
  - le premier acompte est dorénavant de 30% au lieu de 25% ce qui permet d'avoir une avance plus confortable au démarrage de l'opération ;
  - par contre, les acomptes suivants appelés au fur et à mesure de l'avancement de l'opération sont dorénavant plafonnés à 80% (90% dans certains cas très spécifiques) au lieu de 98% ;
  - ainsi, le solde de la subvention passe de 2% à 20% (10% dans certains cas très spécifiques) ce qui représente une somme non négligeable pour les grosses opérations et par conséquent un préfinancement important pour la collectivité.

### ➤ Incidence financière

Cet avenant a pour effet de porter le montant total des opérations contractualisées en investissement et fonctionnement d'un montant de 15,7 MdF à 16,28 MdF.

L'investissement supplémentaire pour la province est de 169,5 MF et la contribution supplémentaire de l'Etat est de 565 MF.

L'ajustement des autorisations de programmes et d'engagement est prévu dans le cadre du budget supplémentaire qui sera présenté au vote de l'assemblée de la province Sud le 30 juillet 2020.

### ➤ **Charte d'engagement Trajectoire outre-mer 5.0**

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles forment le cœur de l'Agenda 2030 des Nations-Unies. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi l'élimination de la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique. Les 17 ODD ont été utilisés pour caractériser le Livre bleu outre-mer et faire de cet outil la contribution du ministère des outre-mer à l'Agenda 2030 et à l'atteinte des objectifs fixés dans l'accord de Paris.



La Trajectoire outre-mer 5.0 vise à accompagner les territoires et leurs projets dans une dynamique permettant d'atteindre ces objectifs, mais aussi à pérenniser les dispositifs déjà existants qui fonctionnent.

En signant cette charte et au travers des projets labélisés Trajectoire 5.0 inscrits dans l'avenant n°3 à son contrat de développement, l'ensemble des collectivités signataires, s'inscrivent dans cette trajectoire.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.